

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 25 juin 2013, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Peggy Black, Richard Bourgouin, Brigitte Collin, Reine Cossette, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi qu'Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Manon Giguère et monsieur Richard Boucher.

SONT AUSSI ABSENTS : madame Johanne de Villers et monsieur Gino Le Brasseur.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Catherine Houpert, secrétaire générale, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, et Jean Lavoie, coordonnateur au Service des ressources matérielles.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 50.

1.1 Accueil du nouveau commissaire de la circonscription no 20

Madame Roberge souhaite la bienvenue au nouveau commissaire qui siège ce soir à sa première séance publique du Conseil des commissaires.

Conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*, la secrétaire générale, agissant à titre de présidente d'élection, a reçu, en séance de travail du Conseil du 25 juin 2013, le serment du commissaire élu le 7 juin 2013. La déclaration d'assermentation du commissaire est déposée à l'annexe ACC-024-06-13.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-149-06-13

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.1. Accueil du nouveau commissaire de la circonscription no 20
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2013
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Service des ressources matérielles
 - 6.1. Ville de Carignan – Cession de terrain – Construction d'une nouvelle école – Construction d'un centre communautaire
 - 6.2. Demandes d'ajout d'espaces 2013-2014 pour la formation générale (Mesure 50511)
 - 6.3. Demandes d'ajout d'espaces 2013-2014 pour la formation professionnelle (Mesure 50512)
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.4. Décision sur des demandes de révision (reporté à la séance en

ajournement du 27 août 2013)

6.5. Rémunération des commissaires 2013-2014

Service des ressources financières

6.6. Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2013-2014

6.7. Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2013-2014

6.8. Adoption d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire

Direction générale

6.9. Motion de remerciements et de félicitations

6.10. Rapport du Comité d'évaluation du directeur général (huis clos)

7. Points d'information

Service des ressources financières

7.1. Budget des services centraux

Service du secrétariat général et des communications

7.2. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2013 et de la séance en ajournement du 28 mai 2013 du Comité exécutif (documents déposés dans le portail)

8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / Avis

10. Parole au public

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil

12.1. Parole aux commissaires-parents

12.2. Parole aux autres commissaires

13. Ajournement de la séance au 27 août 2013 à 19 h 30

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2013

C-150-06-13

Il est proposé par madame Nicole Deschênes d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2013, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS :

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Un parent de l'école de la Roselière fait un retour sur une question posée lors de la séance d'information tenue le 5 juin, à l'effet de savoir si les écoles primaires qui accueilleront les élèves provenant de l'école de la Roselière enseigneront à 100% le programme de formation de l'école québécoise. Monsieur Joseph Atalla, directeur général, indique qu'il ne peut garantir que ce sera enseigné à 100%, pour aucune école.

6. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources matérielles

6.1 Ville de Carignan – Cession de terrain – Construction d'une nouvelle école – Construction d'un centre communautaire

Monsieur Jean Lavoie, coordonnateur au Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant les prévisions démographiques pour le secteur Chambly-Carignan qui ont mené la Commission scolaire des Patriotes à présenter une demande d'ajout d'espaces au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de construire une nouvelle école dans ce secteur;

Considérant l'autorisation de la Ministre en date du 15 juin 2012 pour la construction d'une nouvelle école primaire à Carignan;

Considérant la règle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport voulant que la Ville où doit être construite une école doive céder gratuitement le terrain nécessaire à cette construction;

Considérant l'engagement de la Ville de Carignan (résolution 11-06-189) à céder un terrain approprié à la construction;

Considérant l'engagement de la Ville de Carignan (résolution 12-06-254) de procéder à la construction d'un centre communautaire annexé à la future école et de défrayer les coûts afférents à ladite construction;

Considérant l'autorisation par la Ville de Carignan (résolution 13-06-237) de la cession d'un terrain à la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant le *Règlement sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

C-151-06-13

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux de mandater la présidente et le directeur général pour la signature des documents requis afin de réaliser cette cession.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Demandes d'ajout d'espaces 2013-2014 pour la formation générale (Mesure 50511)

Monsieur Jean Lavoie, coordonnateur au Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Demande d'ajout d'espaces 2013-2014 pour la formation générale (mesure 50511) pour le territoire 1 desservant les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Beloeil et Saint-Jean-Baptiste

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Mont-Saint-Hilaire, soit plus de 185 élèves dans les quatre prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant que lors de la rentrée scolaire de septembre 2013, le secteur sera déjà en déficit de deux locaux de classes;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra à chaque année selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que, même si les secteurs adjacents de Beloeil, McMasterville et Saint-Jean-Baptiste pourraient accueillir les surplus d'élèves des secteurs de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park d'ici les deux prochaines années, les secteurs de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park seront quand même en déficit net de 13 locaux en 2017-2018;

Considérant que la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit céder un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de la future école, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

C-152-06-13

Il est proposé par monsieur Pierre Baril que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Mont-Saint-Hilaire d'une capacité de 3-18-0-2, soit trois locaux de classes du préscolaire, 18 locaux de classes du primaire, un gymnase à deux plateaux, deux locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Demande d'ajout d'espaces 2013-2014 pour la formation générale (mesure 50511) pour le territoire 2 desservant les villes de Chambly, Carignan, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Chambly, soit plus de 575 élèves pour les 5 prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant que dès la rentrée scolaire de septembre 2014, le secteur sera en déficit de deux locaux de classe;

Considérant la situation des secteurs adjacents à celui de Chambly en regard de la disponibilité de locaux;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra à chaque année selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour être de 21 locaux en 2017-2018;

Considérant que la Ville de Chambly doit céder un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de la future école, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

C-153-06-13

Il est proposé par madame Isabelle Poisson que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Chambly d'une capacité de 3-18-0-2 soit trois locaux de classes du préscolaire, 18 locaux de classes du primaire, un gymnase à 2 plateaux, deux locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Demande d'ajout d'espaces 2013-2014 pour la formation générale (mesure 50511) pour le territoire 3 desservant les villes de Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Saint-Marc-sur-Richelieu

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Saint-Amable, soit plus de 490 élèves pour les cinq prochaines années;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant l'indice de milieu socio-économique (IMSE) calculé à partir de deux paramètres : la scolarité de la mère et le taux d'inactivité des parents sur le marché du travail qui confère à la Ville un indice de 9, la rendant admissible au programme de réduction des ratios maître-élèves;

Considérant que dès la rentrée scolaire de septembre 2013, la capacité d'accueil du secteur sera déjà dépassée avec un déficit de deux locaux et que celui-ci s'accroîtra pour atteindre un manque de 29 locaux en 2017-2018;

Considérant la situation des secteurs adjacents à celui de Saint-Amable en regard de la disponibilité de locaux;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra à chaque année selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que la Ville de Saint-Amable doit céder un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de la future école, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

C-154-06-13

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Saint-Amable d'une capacité de 4-24-0-2, soit quatre locaux de classes du préscolaire, 24 locaux de classes du primaire, un gymnase à deux plateaux, deux locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Demandes d'ajout d'espaces 2013-2014 pour la formation professionnelle (Mesure 50512)

Monsieur Jean Lavoie présente ce dossier.

Considérant les besoins de formation en Montérégie pour répondre aux besoins de main-d'œuvre pour les mécaniciens/mécaniciennes de machines fixes (code CNP 7351) où les perspectives d'emploi pour la région sont positives;

Considérant l'avis favorable, reçu le 16 avril 2013, d'Emploi-Québec en faveur de la Commission scolaire des Patriotes pour l'ajout du DEP 5146 Mécanique de machines fixes;

Considérant la résolution no C-146-06-13;

Considérant que le Centre de formation professionnelle des Patriotes ne dispose pas des espaces suffisants pour offrir la formation du programme DEP 5146 Mécanique de machines fixes;

C-155-06-13

Il est proposé par madame France Lacasse que la Commission Scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour agrandir le Centre de formation professionnelle des Patriotes d'une superficie de 980 m² afin d'offrir le programme DEP 5146 Mécanique de machines fixes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.4 Décision sur des demandes de révision

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 27 août 2013.

6.5 Rémunération des commissaires 2013-2014

Madame Catherine Houpert, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente ce dossier.

Considérant que l'enveloppe globale de rémunération des membres du Conseil des commissaires pour l'année 2013-2014, telle que fixée par décret, est de 275 916,74 \$;

Considérant que les frais de kilométrage encourus par les membres du Conseil afin d'assister aux séances officielles et de travail du Conseil ainsi qu'aux séances du Comité exécutif doivent être remboursés à même cette enveloppe de rémunération globale;

C-156-06-13

Il est proposé par madame Isabelle Poisson :

D'établir comme suit, la rémunération des membres du Conseil des commissaires:

— La présidente du Conseil :	38 499,54 \$
— Le vice-président du Conseil :	16 526,11 \$
— Le vice-président du Comité exécutif :	13 155,41 \$
— Les six autres membres du Comité exécutif :	10 627,39 \$
— Les dix-huit autres membres du Conseil :	7 386,31 \$

De réserver une somme de 11 017,77 \$ afin de rembourser les frais de kilométrage encourus par les membres du Conseil afin d'assister aux séances officielles et de travail du Conseil ainsi qu'aux séances du Comité exécutif.

De partager le reliquat de cette somme de 11 017,77 \$, si un tel reliquat existe au 30 juin 2014, de façon égale entre les commissaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.6 Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2013-2014

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que le budget des écoles et des centres, à l'exception de celui de la nouvelle école de Carignan, a été adopté par les conseils d'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement de la nouvelle école de Carignan n'est pas encore formé et par conséquent, ne peut pas adopter le budget de 2013-2014;

C-157-06-13

Il est proposé par madame Reine Cossette :

D'approuver le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2013-2014.

D'autoriser la nouvelle école de Carignan à engager des dépenses ne dépassant pas 50% du budget accordé par la Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2013-2014 jusqu'à ce que le conseil d'établissement adopte le budget de l'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2013-2014

Madame Latulippe présente ce dossier.

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 150 682 \$ et que ce montant est inférieur à la limite de 32 % du surplus cumulé au 30 juin 2012, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 28 698 668 569 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire pour les immeubles résidentiels est fixé à 0,20477 \$ par 100 \$ d'évaluation et pour les immeubles des neutres à 0,21089 \$ par 100 \$ d'évaluation;

Considérant que ces taux respectent les limites prévues par la Loi;

Considérant que le taux utilisé pour les immeubles des neutres correspond au taux moyen pondéré de taxation de la Commission scolaire des Patriotes et de la Commission scolaire Riverside;

C-158-06-13

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2013-2014 soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,20477 \$ par 100 \$ d'évaluation pour les immeubles résidentiels et à 0,21089 \$ par 100 \$ d'évaluation pour les immeubles des neutres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Adoption d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire

Madame Latulippe présente ce dossier.

Considérant que les résultats financiers 2011-2012 ont présenté un déficit de 2 416 069 \$ qui est en excédent de 151 139 \$ au déficit de 2 264 930 \$ autorisé par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que la révision budgétaire pour l'année 2012-2013 présentait un déficit pour 2012-2013 de 5 252 468 \$ qui est en excédent de 465 634 \$ au déficit de 4 786 834 \$ autorisé par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 11 janvier 2013 de lui déposer un budget révisé avant le 11 février 2013 et de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire;

Considérant la résolution C-081-02-13 de la séance du 5 février 2013 par laquelle il a été décidé de déposer au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport un plan de retour à l'équilibre avant le 30 juin 2013;

Considérant que le déficit budgétaire estimé pour l'année scolaire 2013-2014 s'élève à 1,15 M\$;

Considérant les travaux et la recommandation des membres du Comité de soutien à la mission;

Considérant la recommandation des membres du Comité consultatif de gestion;

C-159-06-13 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter le plan de retour à l'équilibre budgétaire présenté qui prévoit l'équilibre du budget de la Commission scolaire des Patriotes en 2015-2016.

De mandater le directeur général afin qu'il transmette au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport le plan de retour à l'équilibre dans la forme prescrite par le ministère.

Monsieur Gaétan Marcil demande le vote

Votent pour : 15

Votent contre : 6

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur Gaétan Marcil demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

Direction générale

6.9 Motion de remerciements et de félicitations

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Considérant le départ à la retraite de madame Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, en juillet 2013;

C-160-06-13 Il est proposé par madame Hélène Roberge que des remerciements et des félicitations lui soient adressés au nom du Conseil des commissaires pour la qualité de sa contribution au développement de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter le point 6.10 à la fin de présente séance.

7. POINTS D'INFORMATION

Service des ressources financières

7.1 Budget des services centraux

Madame Angèle Latulippe présente les prévisions financières pour l'année scolaire 2013-2014 pour chaque unité administrative des services.

7.2 Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2013 et de la séance en ajournement du 28 mai 2013 du Comité exécutif

Deux documents ont été déposés dans le portail.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant.

10. PAROLE AU PUBLIC

Un citoyen demande quel est le montant d'augmentation salariale accordé aux commissaires. Mme Roberge indique qu'il est de 1,5%. Il demande également comment a été produite la liste électorale utilisée lors de l'élection scolaire partielle qui s'est tenue le 2 juin dernier. Son nom n'y apparaissait pas. Mme Catherine Houpert indique que cette liste a été produite le 18 avril 2013 par le Directeur général des élections et acheminée à la Commission scolaire sur CD-Rom. Elle invite le citoyen à communiquer avec le bureau du Directeur général des élections.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Néant.

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Mme Carole Vigneault fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents.

12.2 Parole aux autres commissaires

M. Pierre Baril fait état d'une vidéo sur l'intimidation qui a été présentée à l'école primaire de l'Amitié.

M. Jean-François Rabouin fait état de son inconfort avec un commentaire formulé lors de la dernière séance, le 4 juin, et qui apparaît au procès-verbal.

Mme Peggy Black souligne la grande qualité du travail effectué par Mme Danielle Filliatrault, agente de bureau au secrétariat général et sa disponibilité auprès des membres du Conseil des commissaires. Celle-ci quitte son poste à la fin de mois.

M. Gaëtan Labelle fait part de sa participation à la cérémonie de remise des diplômes des élèves de l'école d'Éducation internationale.

M. Paul St-Onge fait état de sa participation à la cérémonie de remise des diplômes des élèves de l'école secondaire du Mont-Bruno.

6.10 Rapport du Comité d'évaluation du directeur général

Huis clos

C-161-06-13

Il est proposé par monsieur Hugues Ouellette que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 25.

Retour à l'assemblée publique

C-162-06-13 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 15.

C-163-06-13 Il est proposé par madame Hélène Roberge que le Conseil des commissaires prenne acte du rapport sur le plan d'action du directeur général, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 27 AOÛT 2013 À 19 H 30

C-164-06-13 À 21 h 20, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au 27 août 2013 à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/df